

Réunion du 1^{er} décembre 2014

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 109
Nombre de présents : 95
Nombre de votants : 103

L'an deux mille quatorze, le premier décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Michel LAURIO, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Nadia BEAUSSART (suppléante de Hervé LAFITTE), Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Jean-Charles CAZALÉ (suppléant de Louis COSTEDOAT), Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Nicole TURRA, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Michel LAGOUARDAT, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Louis GOUDICQ, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Véronique ETCHART, Estelle PALIS, Gilbert AURRIAC, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, Stéphanie LERICHE, Jeanne LUGA, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Corinne RHOUY, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Philippe GAUDET, Emmanuel HANON, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Claire-Lise LAFOURCADE, Dominique LALANNE, Fabien LARRIVIERE, Bernard MELIANDE, Frédérique PETERS, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Jean-Marc TERRASSE, Bernard TURPAIN, Héléne MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Claude ESCOFET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Emmanuelle LACROIX-CHAGUE, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LECHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Didier ALSINET, Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET (pouvoir à Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Idelette DEMAISON (pouvoir à David CRABOS), Mathias DUCAMIN, Hervé LAFITTE, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Michel JESER, Delia MATA-CIAMPOLI (pouvoir à Pierre MUCHADA), Jacques CLAVE (pouvoir à Véronique ETCHART), Jean-Pierre HOURCLE (pouvoir à Emmanuel HANON), Valérie MARQUEHOSSE (pouvoir à Michel LABOURDETTE), Marie-Luce MUSEL (pouvoir à Frédéric LARRIVIERE), Sylvie DAHETZE, René LACABE (pouvoir à Claude ESCOFET).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 10 : PLAN LOCAL INSERTION EMPLOI DU BASSIN DE LACQ (PLIE) :
PROTOCOLE D'ACCORD 2015/2020**

Rapporteur : Mme Maïthé MIRASSOU

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi est un dispositif d'accompagnement des demandeurs d'emploi. Fondé sur la base de diagnostic de territoires partagés, c'est un outil des politiques territoriales de l'emploi.

Créés à l'initiative des communes et des établissements publics de coopération intercommunale, les PLIE poursuivent un objectif clairement identifié d'accès à l'emploi durable de personnes exclues du monde du travail. Pour cela, ils proposent un accompagnement individualisé et renforcé des publics. Cet accompagnement s'inscrit dans la durée et dans la prise en compte globale de la personne.

Depuis 1996, le district puis la communauté de communes de Lacq se sont engagés dans un Plan Local pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) aux côtés de l'Etat et du conseil général des Pyrénées-Atlantiques auprès de l'association TRANSITION qui gère le PLIE du bassin de Lacq.

Les PLIE sont régis par des protocoles d'accord qui définissent leurs principales caractéristiques (territoire, missions etc.). Ces protocoles ont des durées d'environ 6 ans calquées sur les dates des programmes européens (Fonds Social Européen).

Par délibération en date du 22 octobre 2007, votre conseil avait reconduit le PLIE pour la période 2008-2013 et avait autorisé le Président à signer le protocole d'accord y afférent. Par délibération en date du 18 mars 2013, votre conseil avait autorisé le Président à signer un avenant n°1 prorogeant ce protocole afin de lui d'offrir la possibilité de bénéficier de reliquats de crédits FSE qui existent à chaque fin de programmation.

Le précédent protocole 2008-2014 étant arrivé à expiration, l'évaluation de son action a été analysée par la DIRRECTE Aquitaine.

A travers ce nouveau protocole, la communauté de communes de Lacq-Orthez, le conseil général des Pyrénées-Atlantiques et l'association TRANSITION engagent la reconduction du PLIE du bassin de Lacq couvrant la période 2015-2020.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer le protocole d'accord 2015-2020 annexé à la présente délibération entre l'association TRANSITION qui porte le PLIE du bassin de Lacq et la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 04/12/2014
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 04/12/2014